

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 8 DÉCEMBRE 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M. Pierre-Marc Boulianne
 M. Paul J. Choquette
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Guy Brisson
 M. Philippe Roy

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Dépôt

Dépôt registre public -Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil

M., Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2025.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2025.

RÉSOLUTION 2025-12-416

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;**
- B. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- C. Dispense de lecture de l'ordre du jour;**
- D. Adoption de l'ordre du jour ;**
- E. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, 19 h ;**
- F. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2025 ;**
- G. État de la situation financière au 30 novembre 2025 ;**
- H. Correspondance :**
 - a) Correspondance de M. André Desrosiers, maire de Les Escoumins concernant des félicitations pour la réélection de M^{me} Lise Boulianne ;

- b) Correspondance de M^{me} Doris Rochette, directrice de Côté des Bâtisseurs concernant des félicitations pour la réélection et appel à la collaboration de M^{me} Lise Boulianne ;
- c) Correspondance de M^{me} Ghislaine M.-Hudon, présidente de la Fédération des Villages-relais du Québec, concernant des félicitations pour la réélection de M^{me} Lise Boulianne ;
- d) Correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement son intention de reporter la date de prise d'effet des dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ;
- e) Correspondance de M^{me} Nathalie Hins, présidente de la fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire concernant des remerciements pour notre contribution au succès de leur événement ***Souper d'Halloween*** à emporter ;
- f) Correspondance du ministère de l'Environnement concernant la Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement ;
- g) Correspondance M^{me} Carolane Saumur-Belley, directrice générale et greffière de ma MRC de Vallée-de-la-Gatineau, relativement à une demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services » ;
- h) Correspondance de M. Hugo-Pierre Bellemare, maire de la municipalité de Sainte-Anne-De-La-Pérade concernant une demande d'appui pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des chenaux et de Mékinac, du comté de Champlain et La Violette-Saint-Maurice ;
- i) Correspondance de M. Luc Bourrassa, directeur régional du ministère de la Sécurité publique relativement en prévision de la saison hivernale ;
- j) Correspondance de Mme Julie Dubé, Cheffe des Affaires régionales à Hydro-Québec concernant le risque spécifique pour notre municipalité et activation des équipements de déglacage d'Hydro-Québec.

I. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

J. Administration générale :

- a) Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2025 ;

- b) Avis de motion du règlement numéro 637 ;
- c) Avis de motion du règlement numéro 638 ;
- d) Avis de motion du règlement numéro 639 ;
- e) Avis de motion du règlement numéro 640 ;
- f) Avis de motion du règlement numéro 641 ;
- g) Dépôt du projet de règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des Toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit ;
- h) Dépôt du projet de règlement 638 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables 2026-2029 ;
- i) Dépôt du projet de règlement 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- j) Dépôt du projet de règlement 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- k) Dépôt du projet de règlement 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2026 ;
- l) Adoption du Règlement 636 ;
- m) Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances ;
- n) Demande Renouvellement d'assurance dommages environnementaux 2025 ;
- o) Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec ;
- p) Réservation de la salle Le Cœur du Fjord - Réception de Noël 2026 ;
- q) Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2025 ;
- r) Nomination d'un maire suppléant ;
- s) Période de probation de l'agent de développement communautaire,
- t) Fonds réservé pour la tenue d'élection ;
- u) Sentier pédestre, phase 2 ;

K. Hygiène du milieu :

- a) Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024 ;

- b) Calibration compteur d'eau, station de pompage d'aqueduc 2026;

L. Transport :

- a) Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration ;

M. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en novembre 2025 ;
- b) Embauche d'une technicienne en urbanisme ;

N. Tourisme :

- a) Entente de partenariat et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 ;
- b) Autorisation de demande d'aide financière, bornes numériques ;

O. Culture : (aucun point)

P. Loisir :

- a) Aux fins d'entériner l'achat de la porte pivotante pour l'accès du côté nord de l'aréna ;
- b) Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2026 ;

Q. Santé et bien-être :

- a) Adoption de la politique Municipalité Amie Des Aînés et du plan ;

R. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2025 en incendie ;
- b) Autorisation de vente de cylindre 2216 psi ;
- c) Demande de retrait temporaire d'un pompier volontaire ;

S. Embellissement : (aucun point)

T. Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

U. Demandes d'aide financière :

- a) Demande de commandite pour le 16^e Festival des oiseaux
migrateurs de la Côte-Nord ;

V. Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

W. Période de questions

X. Levée de la séance

Résolution 2025-12-417

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre
2025**

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2025-12-418

Acceptation des comptes à payer au 30 novembre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 décembre 2025 totalisant **341 099,41 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 6 098,83 \$

Paiement par dépôt automatique 99 693,57 \$

Paiement par prélèvement automatique 30 963,35 \$

Paiement payé d'avance 204 343,66 \$

Dépôt

État de la situation financière au 30 novembre 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de l'état de la situation financière au 30 novembre 2025.

Correspondance :

- a) Correspondance de M. André Desrosiers, maire de Les Escoumins concernant des félicitations pour la réélection de M^{me} Lise Boulianne ;
- b) Correspondance de M^{me} Doris Rochette, directrice de Côté des Bâisseurs concernant des félicitations pour la réélection et appel à la collaboration de M^{me} Lise Boulianne ;
- c) Correspondance de M^{me} Ghislaine M.-Hudon, présidente de la Fédération des Villages-relais du Québec, concernant des félicitations pour la réélection de M^{me} Lise Boulianne ;
- d) Correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement son intention de reporter la date de prise d'effet des dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ;
- e) Correspondance de M^{me} Nathalie Hins, présidente de la fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire concernant des remerciements pour notre contribution au succès de leur événement ***Souper d'Halloween*** à emporter ;
- f) Correspondance du ministère de l'Environnement concernant la Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement ;
- g) Correspondance M^{me} Carolane Saumur-Belley, directrice générale et greffière de ma MRC de Vallée-de-la-Gatineau, relativement à une demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services » ;
- h) Correspondance de M. Hugo-Pierre Bellemare, maire de la municipalité de Sainte-Anne-De-La-Pérade concernant une demande d'appui pour la clinique médicale La Pérade et les médecins de la MRC des chenaux et de Mékinac, du comté de Champlain et La Violette-Saint-Maurice ;
- i) Correspondance de M. Luc Bourrassa, directeur régional du ministère de la Sécurité publique relativement en prévision de la saison hivernale ;

- j) Correspondance de Mme Julie Dubé, Cheffe des Affaires régionales à Hydro-Québec concernant le risque spécifique pour notre municipalité et activation des équipements de déglacage d'Hydro-Québec.

Message et rapports d'activités des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Guillaume Lavoie, conseiller, M. Paul J. Choquette, conseiller, font un résumé des activités.

Administration générale :

DÉPÔT

Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2026

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés par M^{me} Lise Boulianne, maire, du dépôt de la répartition des quotes-parts 2026.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 637

RÉSOLUTION 2025-12-419

RÈGLEMENT NUMÉRO 637 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR LE REMPLACEMENT DES TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Guy Brisson, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

RÉSOLUTION 2025-12-420

RÈGLEMENT NUMÉRO 638 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES 2026-2029

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 8 décembre 2025 à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Philippe Roy, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement 638 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES 2026-2029. »

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 639

RÉSOLUTION 2025-12-421

RÈGLEMENT NUMÉRO 639 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La

Haute-Côte-Nord, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Guillaume Lavoie, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 640

RÉSOLUTION 2025-12-422

**RÈGLEMENT NUMÉRO 640 TRAITANT
PARTICULIÈREMENT DES TARIFS DE COMPENSATION
POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES
DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES
AINSI QUE LEUR DISPOSITION OU LEUR
CONDITIONNEMENT S'IL S'AGIT DES MATIÈRES
RECYCLABLES (DES MATIÈRES RÉSIDUELLES) ET FIXANT
LES TARIFS POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Pierre-Marc Boulianne, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 641

RÉSOLUTION 2025-12-423

RÈGLEMENT NUMÉRO 641 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES AINSI QUE LE TAUX DES TARIFS, LICENCES, PERMIS ET CERTIFICATS POUR L'ANNÉE 2026.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Paul J. Choquette, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2026.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2025-12-424

Dépôt du projet de règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

Le conseiller, Guy Brisson, donne avis que le « Règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 637 établissant un programme d'aide pour le remplacement des toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2025-12-425

**DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 638 INTITULÉ
« RÈGLEMENT NUMÉRO 638 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION DE COUCHES
LAVABLES 2026-2029**

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion des matières résiduelles et de sa politique familiale, la Municipalité de Sacré-Cœur encourage l'utilisation de couches lavables ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire encourager l'utilisation de couches lavables ;

ATTENDU QUE ce programme est offert pour un seul enfant par famille ;

ATTENDU QU'une subvention maximale de 100 \$ est accordée par famille sur présentation de preuve d'achat ;

ATTENDU QUE ce programme est rétroactif au 1^{er} janvier 2026 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2029.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables 2026–2029.

RÉSOLUTION 2025-12-426

Dépôt du projet de règlement 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

Le conseiller, M. Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 639 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2025-12-427

Dépôt du projet de Règlement numéro 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

Le conseiller, M. Pierre-Marc Boulianne, donne avis que le « Règlement 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 640 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2025-12-428

Dépôt du Règlement 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2026

Le conseiller, M. Paul J. Choquette, donne avis que le « Règlement 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2026 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 641 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2026 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2025-12-429

Adoption du Règlement 636 ayant pour objet de modifier le Règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13

Il est proposé par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur adopte le présent Règlement portant le numéro 636 ayant pour objet de modifier le Règlement 226 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de façon à remplacer l'article 13.

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Titre

Le présent règlement porte le titre de :

« RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 226 RELATIF À LA CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE FAÇON À REMPLACER L'ARTICLE 13 ».

Définition

Aux fins de l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leur sont attribués dans le présent article :

Conseil : le Conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord

Municipalité : la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord

Personne : toute personne physique ou morale

But et travaux autorisés

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil a pour but de remplacer l'article 13 du règlement 226 sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

Sommes d'argent

L'article 13 du règlement 226 est par les présentes, abrogé à toutes fins que de droit de telle sorte qu'il se lise dorénavant comme suit :

Le comité présente à chaque année à la séance régulière du mois d'octobre les prévisions des dépenses.

Sont admissibles les dépenses relatives aux frais de déplacement réellement encourus lors des voyages autorisés par le conseil municipal et des frais fixes de 25,00 \$ par réunion du comité pour les membres qui ne sont pas membres du conseil municipal, le tout conformément à l'article 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1)

ARTICLE 5.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION 2025-12-430

Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances 2025

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, certains employés municipaux ont accumulé du temps supplémentaire dans leur banque de temps;

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux n'ont pas utilisé tous leurs congés mobiles et leurs vacances en 2025;

CONSIDÉRANT QUE ces employés demandent qu'une partie de leur banque de temps, les vacances et les congés mobiles leur soient transférés pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE des employés demandent que leurs vacances non utilisées pour l'année 2025 leur soient payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à payer les vacances de 2025 et à autoriser le transfert d'une partie des banques de temps et des congés mobiles vers l'année 2026.

CONSIDÉRANT QU'une date limite devra être fixée pour la reprise de cette banque de temps et des congés mobiles;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le transfert des banques de temps et des congés mobiles ainsi que le paiement des vacances de 2025 et que monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé de convenir avec chaque employé, une date butoir pour la reprise de la banque de temps accumulé et des congés mobiles vers l'année 2026 et le paiement des vacances 2025.

RÉSOLUTION 2025-12-431

Demande Renouvellement assurance dommages environnementaux 2026

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement de l'assurance dommages environnementaux de Sacré-Cœur est à renouveler;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'augmentation pour l'assurance de 2025 pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026, soit une prime de 10 000 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux de Sacré-Cœur pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026; soit une prime de 10 900 \$ taxe incluse: le coût étant approprié à même le budget régulier 2026.

RÉSOLUTION 2025-12-432

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 4 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2026 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 8 % à 12 %, puis 15 % (taux maximal) et d'un plancher à 4 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 4 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2026 s'élève à plus de 452,8 M \$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sacré-Cœur demande au ministre de la Sécurité publique, M. Ian Lafrenière :

- **De** mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;
- **De** conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.
- **Que** copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. Ian Lafrenière, au député de la circonscription de René-Lévesque, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, M^{me} Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Sylvain Lepage.

RÉSOLUTION 2025-12-433

Réservation de la salle Le Cœur du Fjord - Réception de Noël des employés municipaux 2026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver la salle Le Cœur du Fjord pour la réception de Noël des employés municipaux pour le 5 décembre 2026.

RÉSOLUTION 2025-12-434

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2026

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada offre une aide financière qui permettra d'assurer l'embauche de ressources humaines pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emploi d'été Canada est un outil pour offrir une expérience de travail aux jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada est une solution pour soutenir les services municipaux, améliorer l'attachement régional et contrer l'exode des jeunes qui touche notre municipalité.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Catherine Dallaire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2026 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

RÉSOLUTION 2025-12-435

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer à titre de maire suppléant les membres du conseil, et ce, pour un mandat de huit (8) mois chacun par ordre de siège afin que chaque membre du conseil assume ce poste pendant leur mandat d'une durée de quatre (4) ans.

Siège numéro 1:	Philippe Roy	du 2 novembre 2025 au 30 juin 2026
Siège numéro 2	Paul J. Choquette	du 1 ^{er} juillet 2026 au 28 février 2027
Siège numéro 3	Valérie Dufour	du 1 ^{er} mars 2027 au 31 octobre 2027
Siège numéro 4	Guillaume Lavoie	du 1 ^{er} novembre 2027 au 30 juin 2028
Siège numéro 5	Guy Brisson au 28 février 2029	du 1 ^{er} juillet 2028
Siège numéro 6	Pierre-Marc Boulianne	du 1 ^{er} mars 2029 au 31 octobre 2029

RÉSOLUTION 2025-12-436

**Période de probation de l'agent de développement communautaire,
culture, tourisme et loisirs**

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Manning a été embauchée le 19 juin 2025 au poste de l'agent de développement, culture, tourisme et loisir;

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat de travail de M^{me} Manning, une période de probation de 960 heures est requise et sera complétée vers le 2 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de travail intervenue le 10 juillet 2025 entre les deux parties, les exigences de l'article 19 n'ont pas encore été complétées en ce qui concerne l'accréditation pour le cours de sauveteur pour la piscine municipale; ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prolonger la période de probation de 960 heures de madame Annie Manning au poste de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs afin de lui permettre de terminer son accréditation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de reconduire l'entente de travail avec les mêmes conditions.

RÉSOLUTION 2025-12-437

Fonds réservé pour la tenue d'élection

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2021-12-448, la Municipalité a, conformément; à l'article w78.1 LERM, constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000, 00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

RÉSOLUTION 2025-12-438

Sentier pédestre phase 2

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre phase 2 recevra une aide financière dans le cadre du programme d'aide pour les sentiers et les sites pratiques d'activités physiques de plein air au montant de 142 914,24 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet totalise des coûts d'environ 180 637,15 \$ après recouvrement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur doit déboursier 20 % du coût du projet et supporter l'excédent, soit environ 37 722,91 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la mise de fonds d'environ 37 722,91 \$ nécessaires au projet soit puisée à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

Hygiène du milieu :

Résolution 2025-12-439

Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le bilan 2024 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable, incluant l'audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'outil d'évaluation des besoins d'investissement qui a

été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le bilan 2024 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable a été approuvé le 21 novembre 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport contient des objectifs à réaliser :

- a) Présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal ;
- b) Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêts en 2026 (facultatif);
- c) La relève des compteurs d'eau résidentielle ;
- d) Sensibilisation des citoyens à la valeur de l'eau (facultatif) ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable, préparé par M. Jimmy Jacques, directeur des services techniques.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mettre en place les objectifs suivants :

- a) Présenter le rapport annuel analysé par le MAMH au conseil municipal ;
- b) Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêts en 2026 ;
- c) Réaliser la relève des compteurs d'eau résidentielle ;
- d) Sensibilisation des citoyens à la valeur de l'eau

RÉSOLUTION 2025-12-440

Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a l'obligation de faire calibrer le compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc tous les ans ;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service de Endress+Hauser Canada ltée datée du 27 novembre 2025, aux fins de procéder au calibrage du compteur d'eau, à la station de pompage d'aqueduc, au montant de 2 244,00 \$ taxes non incluses pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, l'offre de service de Endress+Hauser Canada ltée pour la calibration s'élevait à 2 180,00 \$, taxes incluses;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Endress+Hauser Canada ltée pour la calibration du compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc au montant de 2 580,04 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2026.

Transport :

RÉSOLUTION 2025-12-441

Programme d'aide à la voirie locale-Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) au Programme d'aide à la voirie locale PPAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de compte des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE, les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre-Marc Boulianne. et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Sacré-Cœur, d'approuver les dépenses d'un montant de 10 000,00 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis en novembre 2025

Au mois de novembre 2025, 5 permis ont été émis pour un total annuel de 147 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 154 000 \$ et le montant des permis s'élève à 95 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en novembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-12-442

Embauche d'une technicienne en urbanisme

CONSIDÉRANT les recommandations du comité formé pour les entrevues, recommandant l'embauche d'une technicienne en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'une formation à distance est requise en inspection municipale (AEC) dispensée par le Cégep de Matane ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche de madame Arielle Maltais en date du 5 janvier 2026 au poste de technicienne en urbanisme, lequel sera soumis à une période de probation de 960 heures.

Par la suite, le conseil municipal décidera de poursuivre une période de probation supplémentaire ou de confirmer la permanence de l'employée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une entente de travail avec madame Arielle Maltais.

Tourisme :

RÉSOLUTION 2025-12-443

Entente de partenariat et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 - Installation de borne d'information touristique numérique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite renforcer l'attractivité touristique de son territoire par des outils modernes et accessibles ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme du Québec et ses partenaires régionaux ont lancé le programme de transformation numérique en tourisme en 2025-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit un soutien financier et d'accompagnement pour une offre touristique responsable et durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir des outils modernes, multilingues et accessibles pour valoriser ses attraits qui favorisera la visibilité des partenaires locaux et l'expérience des visiteurs.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur adhère à l'entente de partenariat et de transformation numérique en tourisme 2025-2027.

QUE la Municipalité autorise l'installation de bornes d'information touristique numériques sur son territoire, dans des lieux stratégiques d'accueil et de fréquentation.

QUE la Municipalité mandate Jeannot Lepage, directeur général et greffier, pour signer les documents nécessaires au programme d'aide financière.

RÉSOLUTION 2025-12-444

Autorisation de présenter une demande d'aide financière pour l'acquisition de bornes touristiques numériques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire l'acquisition de bornes numériques touristiques afin de favoriser l'accès à l'information culturelle, patrimoniale et touristique pour les citoyens et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE des programmes d'aide financière existent pour soutenir les municipalités dans la réalisation de projets favorisant l'innovation, l'attractivité et l'accessibilité touristique ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur autorise, madame Annie Manning, à déposer des demandes d'aide financière en vue de l'acquisition de bornes numériques touristiques.

QUE la Municipalité mandate Jeannot Lepage, directeur général et greffier, pour signer les documents nécessaires au programme d'aide financière.

Culture : (aucun point)

Loisir :

RÉSOLUTION 2025-12-445

Aux fins d'entériner l'achat de la porte pivotante pour l'accès du côté nord de l'aréna

CONSIDÉRANT QU'une porte est nécessaire afin d'accéder à la partie nord de l'aréna ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie sert à l'entreposage pour la scène et doit être accessible en véhicule ;

CONSIDÉRANT QUE la zamboni y sera entreposée l'été afin de libérer l'accès côté sud ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Robert Boileau nous fournit l'équipement nécessaire au montant de 4 574,20 \$ plus taxes transport inclus;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de la compagnie robert Boileau pour l'achat de l'équipement au montant de 5259,16 \$ taxes et transport inclus : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025 ;

Résolution 2025-12-446

Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2026

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de personnel formé en sauvetage et en enseignement des techniques de natation est de plus en plus complexe ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage hâtif des postes de moniteur-sauveteur améliorera les chances de recrutement de main-d'œuvre qualifiée pour la saison estivale 2026.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de promouvoir auprès des citoyens les formations de base (Médaille de bronze, Croix de bronze, Sauveteur national) afin de préparer une relève locale en sauvetage aquatique ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à procéder à la publication d'offres d'emploi afin de procéder au recrutement et à l'embauche d'un maximum de quatre (4) sauveteurs (euses)

— moniteurs (trices) et/ou assistants (tes) — sauveteurs (euses) pour la saison estivale 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les postes soient accessibles à tous, tout en accordant une priorité aux étudiants.

Santé et bien-être :

Résolution 2025-12-447

Adoption de la politique Municipalité Amie des Aînés et du plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la qualité de vie des aînés et favoriser leur participation active ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) a permis d'élaborer une politique et un plan d'action adaptés ;

IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sacré-Cœur adopte officiellement la **Politique des aînés** et le **Plan d'action MADA**, et s'engage à en assurer la mise en œuvre.

D'AUTORISER Monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents s'y rattachant.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois de novembre en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de novembre 2025.

RÉSOLUTION 2025-12-448

Autorisation de vente de cylindre 2216 psi

CONSIDÉRANT QU'avec l'acquisition de nouveaux appareils et de cylindres, nous nous retrouvons avec un excédent de cylindres, 2216 psi ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Tadoussac manifeste un intérêt pour l'achat de cylindres de marque SCOTT au prix de 85,00 \$ chaque, taxes non incluses.

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la vente des anciens cylindres de marque SCOTT au prix de 97,73 \$ chaque, taxes incluses.

RÉSOLUTION 2025-12-449

Demande de retrait temporaire d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Grenier doit temporairement interrompre ses fonctions en tant que pompier volontaire pour cause personnelle.

CONSIDÉRANT QUE M. Grenier exprime le désir de reprendre ses activités dans les meilleurs délais.

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le retrait temporaire de M. Sébastien Grenier.

Embellissement : (aucun point)

Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

Demandes d'aide financière :

RÉSOLUTION 2025-12-450

Demande de commandite – 16^e Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le 16^e Festival est un événement annuel qui célèbre la richesse ornithologique et naturelle de notre magnifique région ;

CONSIDÉRANT QU'il offre une plateforme pour l'éducation et la sensibilisation à la préservation de la faune et que de nouvelles activités verront le jour, il souhaite développer l'offre pour la municipalité de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE le Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord nous invite à devenir commanditaire du festival ;

CONSIDÉRANT QU'une collaboration avec eux serait bénéfique et qu'en tant que commanditaire, nous aurons l'opportunité d'associer notre image à un événement de renom, de promouvoir nos initiatives locales et de nous engager dans la protection de l'environnement tout en soutenant un événement qui rassemble une communauté en croissance ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à la demande.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2025-12-451

Autorisation de déclaration d'achèvement substantiel et certificat de conformité pour travaux aménagement promenade

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, et la Municipalité de Sacré-Cœur représenté par Jeannot Lepage concernant le Projet Aménagement d'une promenade verte

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Jeannot Lepage

à déposer l'entente et la déclaration d'achèvement substantiel concernant le
Projet aménagement d'une promenade verte

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage,
directeur général à signer tous les documents s'y rattachant.

Résolution 2025-12-452

Déneigement de la glissade et du sentier 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale est désormais installée ;

CONSIDÉRANT QUE la glissade est accessible au public ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier Jean-Arthur Tremblay doit être
déneigé ;

CONSIDÉRANT QUE M. Damien Martel a offert ses services pour
l'ouverture de la glissade ainsi que le déneigement du sentier pour un
montant de 500 \$, taxes incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Brisson et résolu
à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Damien Martel à
procéder au déneigement de la glissade et du sentier Jean-Arthur Tremblay
pour un montant de 500 \$, taxes incluses.

RÉSOLUTION 2025-12-453

**Appui à la MRC de la Vallée de La-Gatineau - Demande au
gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant
principalement à instaurer la responsabilité collective quant à
l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la
continuité de la prestation de ces services**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi 2,
visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans
le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi était initialement connue sous le nom de
projet de loi 106, intitulé
«Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à
l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de

la prestation de ces services», et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

CONSIDÉRANT QUE les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée- de la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

CONSIDÉRANT QUE la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

CONSIDÉRANT QU'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

CONSIDÉRANT QUE la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Brisson et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Sacré-Cœur :

- De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;
- De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;
- De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage;
- D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co- construction pour toute future réforme en santé;
- De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour que la séance soit levée à 20 h.

Lise Boulianne, -maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire